



EPI

(EQUIPIER DE PREMIÈRE INTERVENTION)



La suppression de l'ensemble des combustibles et/ou des sources d'inflammation étant difficile à mettre en œuvre, il est indispensable de mettre en place des dispositions permettant une action rapide et efficace face à un début d'incendie (matériel d'extinction, murs et portes coupe-feu, formation des salariés...). Ces dispositions ont pour objectifs de :

- ▶ Faciliter l'évacuation des personnes présentes ou leur mise en sécurité,
- ▶ Limiter la propagation de l'incendie,
- ▶ Favoriser l'intervention des services de secours.

Les équipiers d'intervention incendie interviennent quand un incendie se déclenche :

- ▶ **L'ensemble du personnel**, devant être formé à la sécurité incendie et à la manipulation des moyens de première intervention, doit être en mesure de combattre tout départ d'incendie (article R. 4227-39 du Code du travail)
- ▶ Les **équipiers de première intervention (EPI)** ont reçu une formation plus complète sur la démarche coordonnée d'intervention et de lutte contre l'incendie. Ils viennent renforcer les témoins du début de l'incendie avec les moyens d'intervention disponibles sur place. Ils se coordonnent éventuellement avec d'autres équipiers et ils sont susceptibles de guider les secours extérieurs et de faire un rapport de la situation.

+ OBJECTIFS

- ▶ **Connaissances générales sur l'incendie**
- ▶ **Notions de Prévention Incendie**
- ▶ **Connaissances sur l'organisation en cas d'incendie**
- ▶ **Connaissances des moyens de lutte contre l'incendie en entreprise**

EPI

(EQUIPIER DE PREMIÈRE INTERVENTION)

+ LE PUBLIC CONCERNÉ

formation effectuée par groupe de 5 à 10 personnes. Aucun prérequis n'est demandé

+ DURÉE DE LA FORMATION

7 h environ

+ MÉTHODOLOGIE

- ▶ Apports théoriques
- ▶ Mises en situation par visite sur les lieux
- ▶ Manipulation d'extincteurs

+ EVALUATION ET CERTIFICATION

Le suivi des participants pendant cette formation est réalisé par le formateur. La présence et la participation active de chacun constituent les seuls critères d'évaluation. Une attestation de participation sera délivrée à chaque participant.

+ QUALITÉ DU FORMATEUR

Formateur incendie - Formateur de Sapeurs-Pompiers

+ MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPÉTENCES

Aucun recyclage n'est obligatoire, mais il peut être recommandé tous les ans.

contact@scfps.fr
17 rue Jules Delsart - 59300 VALENCIENNES
825 409 113 RCS Valenciennes - Code APE : 8559A
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 32 59 09351 59
auprès du préfet de région d'Hauts-de-France.

THÉMATIQUE DE LA FORMATION

Connaissances générales sur l'incendie

- ▶ Identifier les composantes du feu
- ▶ Identifier les classes de feu
- ▶ Identifier les modes de propagation du feu
- ▶ Les dangers

Notions de prévention incendie

- ▶ Connaître les causes du feu
- ▶ La prévention au quotidien
- ▶ Connaître l'établissement et ses risques spécifiques
- ▶ Connaître les consignes générales et particulières

Connaissances sur l'organisation en cas d'incendie

- ▶ Le rôle du guide file
- ▶ Le rôle du serre file
- ▶ Le rôle du responsable d'évacuation
- ▶ L'alarme et l'alerte
- ▶ Procédure d'évacuation

Mise en œuvre des extincteurs sur feu réel

- ▶ Extincteur à eau pulvérisée
- ▶ Extincteur CO2



Référentiel National Qualité

Audité par
BUREAU VERITAS
Certification



Qualiopi
processus certifiés
REPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION